

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au projet de reprise de la déchetterie

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Notre mandat de prestation avec le Centre de tri Albert Caussin sera échu au 31 décembre 2014. A plusieurs reprises, M. Caussin nous a interpellés afin de nous faire part de son désir de vendre son terrain ainsi que les biens s'y trouvant pour profiter d'une retraite anticipée.

A cette fin, Messieurs Piaget de l'entreprise Beck et Wyss de l'entreprise Wyss Fils SA se sont approchés de nos services pour discuter d'une reprise du contrat actuel avec le centre de tri au 1er janvier 2014.

Voici le projet de déchetterie tel que proposé conjointement par les 2 entreprises intéressées et adapté par la commune.

1. Résumé

Ce projet de déchetterie vise à optimiser la part recyclée des déchets à Val-de-Travers, tout en offrant à la population un outil convivial pour la récupération des déchets et cela à un coût moindre. Elle permettra la récupération et le tri de tous les déchets recyclables (à l'exclusion des déchets incinérés, des déchets verts ainsi que les déchets spéciaux dangereux dont elle n'aurait pas les équipements adéquats pour l'élimination). Les performances en matière de tri seront améliorées et s'intégreront de manière concrète dans un programme environnemental et de développement durable.

Mieux valoriser économiquement les déchets recyclables en les conditionnant en plus grande quantité !
Tel est le concept projeté.

2. Portrait de l'entreprise, management

Avec cette déchetterie, l'association Beck-Wyss (ci-après B-W) souhaite créer un partenariat public-privé sur le site de la déchetterie de Saint-Sulpice.

Du point de vue juridique, la déchetterie se présentera sous la forme d'une société anonyme.

Le capital-actions sera réparti majoritairement aux sociétés Beck SA à Noiraigue et Wyss Fils SA à Travers, puis pour une part à la commune de Val-de-Travers

L'organisation interne sera assurée par Wyss Fils SA pour les tâches administratives et par l'entreprise Beck SA pour les transports

Les deux entreprises partenaires ont une longue histoire dans le Val-de-Travers, que ce soit dans les transports de déchets et de leur traitement ou dans le génie civil, l'entretien des routes et le transport. Elles disposent de toutes les compétences nécessaires pour la gestion d'une déchetterie avec du personnel formé et possédant les permis poids lourds et machinistes indispensables. L'entreprise Wyss Fils SA est également certifiée ISO 9001 et 14001 depuis bientôt 10 ans.

Il est prévu 2 EPT pour le contrôle et le tri sur le site.

3. Localisation de la déchetterie

Des études ont été menées conjointement avec B-W et notre commune pour évaluer les possibilités d'utiliser d'autres sites, mais il s'est avéré que les terrains non construits dont l'affectation est compatible sont, soit trop petits, soit d'autres projets y sont déjà prévus. Il sera, à moyen terme, envisageable de créer un deuxième site sur une partie du terrain de l'entreprise Wyss Fils SA à Travers afin de regrouper les déchets encombrants et les métaux du Bas Vallon et ainsi diminuer le trafic sur le site et les déplacements vers St-Sulpice.

Les avantages du site de St-Sulpice sont les suivants :

- ❖ Le site est situé sur une zone étanche (anciennes réserves stratégiques).
- ❖ La transition peut se faire en douceur car le site de St-Sulpice fonctionne déjà en tant que déchetterie.
- ❖ Peu de modifications sont nécessaires pour le rendre efficace.
- ❖ La surface de plus de 8'800 m² correspond tout à fait aux besoins.
- ❖ Existence d'une voie de chemin de fer sur le site.

La reprise du site ne nécessite pas de nouveaux investissements importants et devrait permettre une diminution rapide des coûts.

4. Organisation de la déchetterie

L'entrée de la déchetterie sera conditionnée à la possession d'une carte molok. Une première partie, zone 1, sera libre de pesage pour les matières non soumises à taxe. Les véhicules entrants dans la zone soumise à taxe, zone 2, sont pesés par un pont bascule, à la sortie les véhicules sont à nouveau pesés et la facturation se fait automatiquement au travers du compte déchets. Les déchets encombrants ne seront pas facturés jusqu'à concurrence de 80kg/année et par ménage, ce chiffre correspond à environ 30% de déchets encombrants que nous avons traités en 2012.

Une zone de parage sera mise à disposition avec des chariots pour les déchets situés dans la zone 1.

- ❖ Zone 1 : elle sera constituée de boxes et de petites bennes pour l'ensemble des déchets recyclables qui ne seront pas collectés sous le couvert de la deuxième zone.

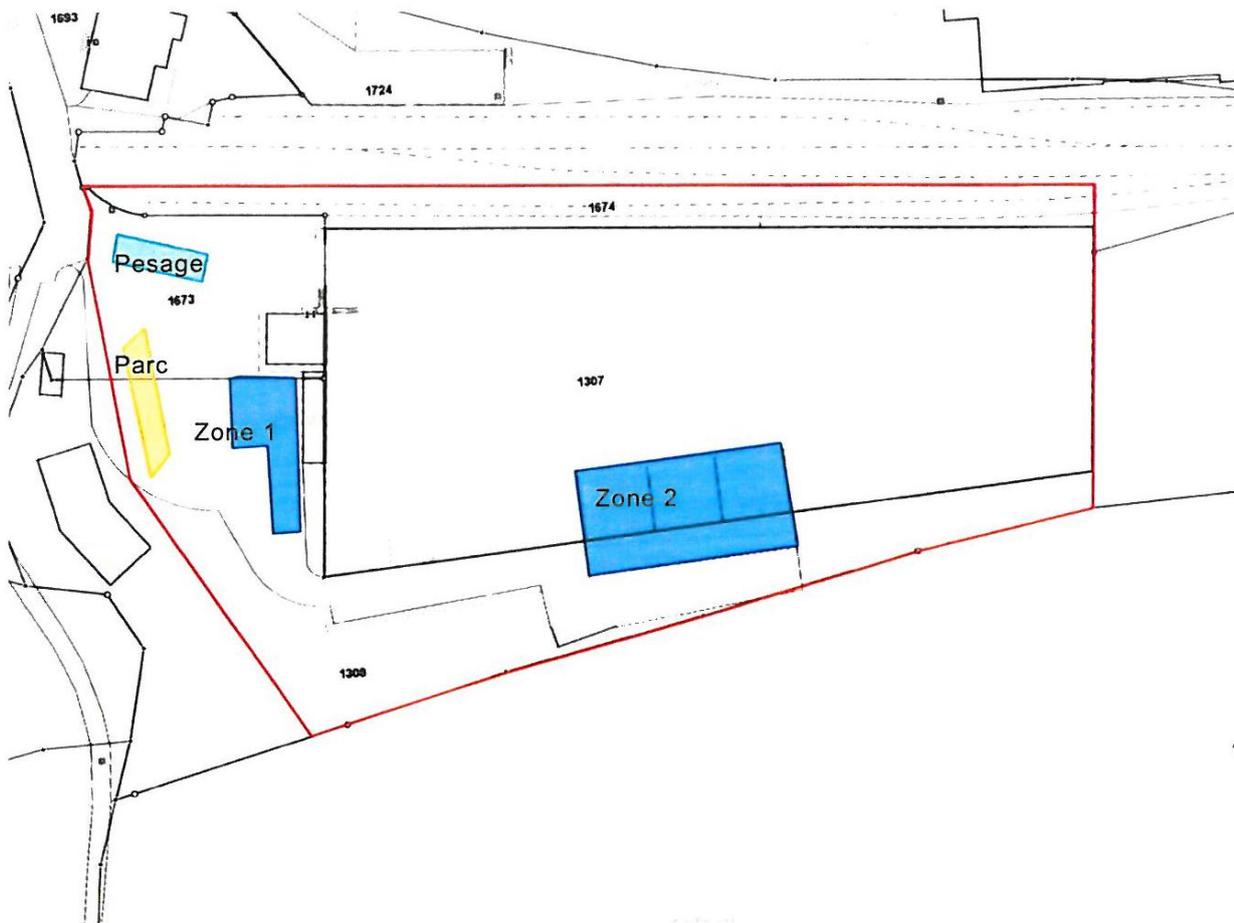
Fer et aluminium de petite taille	Pneus
Matériaux cuivreux (laiton, bronze, cuivre)	Pain sec
Huiles minérales et organiques (conteneur spécifique)	Bougies en cire
Batterie, piles et accumulateur	Bouchons en liège
PET	Livres
Electroménager électronique et outillage	Textiles (conteneur spécifique)
Bois propre	Cartons
Plastiques ménagers	Néons / ampoules
Capsules Nespresso	Verre
Grosse ferraille	Papier

- ❖ Zone 2 :

Située sur le quai, sous le hangar au-dessus des bennes de 40m³

Encombrants combustibles	Matériaux inertes (vitres, miroirs, vaisselle, pots de fleurs, terre, sable, cailloux, gravats en petites quantités) Les grandes quantités seront acheminées directement sur site (ex. Buttes) par les producteurs de déchets
Plastiques d'agriculture	Bois verni et panneau particules de bois

Plan de situation



❖ Horaires d'ouvertures

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mercredi et samedi de 08h00 à 12h00

❖ Transports

Les transports sont nombreux et, en plus de l'aspect environnemental, coûtent chers aux communes. Le nombre de camions traversant la Clusette avec les déchets du district est d'environ 1'000 transports par an. Il est donc nécessaire de grouper les matériaux afin de limiter les transports. La déchetterie régionale est une solution de regroupement qui permet de conditionner, stocker et de réexpédier des conteneurs de grande capacité de déchets identiques. De telles quantités sont aussi plus facilement négociables à des prix plus intéressants auprès des repreneurs.

5. Marché, clients

Le marché actuel se limite à la population de Val-de-Travers.

A court et moyen termes, B-W espère se développer pour offrir un service de qualité aux entreprises pour la gestion et le ramassage de leurs déchets (à l'exception des incinérables).

6. Comparatif entre les coûts actuels supportés par la commune et les coûts dans le cadre du projet :

	Caussin + Fleurier		B-W	
	Charges 2012	Produits 2012	Charges 2014	Produits 2014
Traitement surveillant de la déchetterie	21'647.85		28'000.00	
Ch. soc. AVS Surveillant déchetterie	3'105.80		3'900.00	
Assurance maladie et accidents	294.8		1'400.00	
Impression de formules	5		5'000.00	
Achat mobilier, mat. et machines	4'605.55		5'000.00	
Frais d'entretien déchetterie	15'950.05		24'000.00	
Frais de déplacement	238		-	
Frais postaux	8.29		-	
Frais de communication et abo. Molok	26'364.86		27'000.00	
Entretien Moloks	45'807.45		50'500.00	
TVA non récupérée	24'278.44		-	
Déchets spéciaux des ménages			11'000.00	
Incinération VADEC	380'004.00		360'000.00	
Ramassage et transport des déchets ménagers	356'301.06		360'000.00	
Déchets encombrants Caussin	330'198.55		0	
Déchet encombrants Beck	4'117.00		5'000.00	
Plastique Caussin	3'438.80		0	
Plastique Svedel	3'786.60		5'000.00	
Plastique Beck	287		0	
Compostage	177'799.60		177'799.60	
Papier Caussin	1'590.00		0	
Papier Beck	25'398.00		8'000.00	
Papier Zbinden	2'700.00		2'500.00	
Carton Caussin	1'350.00		0	
Carton Beck	93'054.10		10'000.00	
Carton autres	14'857.90		6'500.00	
Verre Caussin	31'415.00		0	
Verre Zbinden	7'740.00		7'000.00	
Verre Vadec	132.6		150	
Huiles usées	1'484.40		2'000.00	
Fer blanc / aluminium Caussin	160		0	
Fer blanc / aluminium Zbinden	2'880.00		1'000.00	
PET Caussin	3'194.10		0	
PET Zbinden	3'060.00		3'000.00	
Frais divers	310.3		1'000.00	
Perte sur débiteurs	20'245.71		25'000.00	
Amortissements	293'600.00		293'600.00	
Imputation interne TP 620.490.00	129'525.00		137'800.00	

Imputation	interne	intérêt	47'300.00		38'100
940.490.03					
Imputation	interne	admin.	119'300.00		103'000.00
020.490.06					
Taxe déchets				660'910.03	933'000.00
Taxe au poids				292'441.50	270'000.00
Vente cartes d'accès				2'972.19	3'000.00
Ristourne papier				16'434.50	5'000.00
Ristourne carton				1'176.35	3'000.00
Ristourne fer blanc / aluminium				6'940.55	5'000.00
Ristourne appareils électriques				1'281.55	1'500.00
Cot. AVS / AC surveillant déchetterie				1'269.55	1'700.00
Part employés ass. Maladie-accidents				249.65	400
Recettes diverses				3'752.05	1'000.00
Restitution TEA du verre				34'579.65	35'000.00
Participation des communes				151'283.38	169'000.00
Imputation entreprise				446'449.55	459'700.00
Taxe par habitant					260'000.00
Taxe de manipulation, stockage sauf verre					77'000.00
Taxe de manipulation, stockage verre					7'000.00
DECHETS DES MENAGES			2'197'535.81	1'619'740.50	2'008'149.60
					1'887'300.00
Variation taxes 2012 - 2014					272'089.97
Solde net à taxes constantes				577'795.31	392'939.57
Variation à taxes constantes					184'855.74

7. Conclusion

En réponse à la motion PLR du 21 novembre 2011, voici les différents points abordés :

❖ Déchetterie unique

Il est relevé que la présence de deux sites mal centrés engendre coûts et désagréments, or nous ne sommes pas de cet avis. En effet, au regard des différentes remarques nous étant parvenues, il semble agréable pour les habitants d'avoir le choix de se déplacer à St-Sulpice, à Fleurier et prochainement à Travers afin de déposer leurs déchets.

Une déchetterie n'est pas un lieu où les villageois doivent se rendre chaque semaine, il s'agit d'une à deux fois par mois tout au plus, que d'importantes quantités de matières doivent être transportées pour revalorisation ou incinération. Dès lors, une offre globale sur un site situé à Saint-Sulpice ainsi que deux plus petites entités au centre et à la sortie du Val-de-Travers nous paraissent être un bon moyen de toucher le plus grand nombre de citoyens.

Il est également fait mention qu'aucun des deux sites ne permet l'acheminement de l'ensemble des types de déchets, générant des déplacements supplémentaires pour les entreprises et les citoyens. Comme vous avez pu en faire lecture ci-dessus, le site de Saint-Sulpice sera à même de reprendre quantité de déchets, excepté les déchets spéciaux des ménages qui doivent, pour des questions de sécurité, être collectés de manière séparée. Les transports pour les villages plus éloignés se verront être raccourcis par la mise en place d'une entité sur Travers et le maintien de la déchetterie de Fleurier.

❖ Déchetterie centralisée

La déchetterie de Saint-Sulpice répond à de nombreux critères de sélection, notamment du point de vue de la grandeur du terrain, plus de 8'800m² correspondant tout à fait aux besoins, à l'existence d'une voie de chemin de fer à l'intérieur du site pouvant être exploitée pour l'acheminement des matériaux auprès de différents repreneurs et évitant ainsi des transports de camions supplémentaires dans le village. Cette infrastructure, déjà fonctionnelle et avec peu de modifications pour la rendre véritablement efficace, permettra ainsi une transition en douceur, étant donné son fonctionnement actuel. Le site de St-Sulpice a déjà subi de fortes améliorations d'une part, par la mise en place d'un couvert et de boxes pour l'entreposage et le groupage des écopoints, d'autre part grâce à l'accessibilité au quai de chargement des bennes sous couvert. Il faudra encore prévoir un plan de circulation interne avec un passage systématique au point de pesage, l'allongement de cinq mètres du pont bascule pour permettre le pesage des semi-remorques et la création d'un cheminement en sens unique afin de faciliter la circulation interne sur le site pour plus de sécurité. Par la suite, il sera intéressant de prévoir un circuit avec une rampe pour terminer la boucle par le bas du couvert de la zone 2, devant le hangar.

De plus, le site est situé sur une zone étanche (anciennes réserves stratégiques) qui ne nécessite pas de travaux de sécurisation supplémentaires.

De par l'ensemble de ces critères ainsi que par le choix de créer une entité supplémentaire sur Travers tout en maintenant celle de Fleurier, nous ne pouvons répondre favorablement à la demande d'une déchetterie centralisée, mais restons convaincus par cette alternative.

❖ Déchetterie facile d'accès

Avec ce projet, B-W ainsi que la commune pourront offrir à la population un service efficient avec une administration transparente qui sera gérée par des PME dynamiques de la région qui ont pour objectifs leurs développements et la création de synergies entre la commune et la déchetterie. Ce concept doit également permettre d'améliorer les performances en matière de tri et s'intégrer de manière concrète dans un programme environnemental et de développement durable de la région en assurant et améliorant, avec la collaboration d'autres déchetteries régionales, les filières de valorisation. Nous sommes convaincus que la commune atteindra un niveau de revalorisation plus élevé lui permettant d'obtenir un retour sur le recyclage des déchets plus intéressants.

Des efforts dans l'information doivent être entrepris pour sensibiliser la population de tout âge. Le personnel de cette nouvelle structure sera plus à même de répondre aux diverses interrogations de notre population de par leurs expériences ainsi que par des cours de formation de surveillant de déchetterie qu'ils auront à suivre.

Val-de-Travers, le 28 octobre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Christian Mermet

Alexis Boillat

Motion PLR pour la création d'une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

A la lumière du contexte actuel de Val-de-Travers, compte tenu des nombreuses remarques des usagers en matière de déchets, le groupe PLR souhaite que le Conseil communal étudie la création d'une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès pour tous.

Introduction et contexte actuel

Initié par l'ancien syndicat des déchets du Val-de-Travers, organe issu des anciennes autorités du Val-de-Travers, le concept de transformation de la gestion des déchets au Val-de-Travers a permis la mise en place de conteneurs semi-enterrés et d'éco-points. Nous en sommes fort réjouis. Toutefois, force est de constater qu'aujourd'hui un certain nombre de problèmes demeurent sans solution.

Le rapport établi en son temps par ce syndicat faisait référence à une philosophie de traitement des déchets s'appuyant sur une gestion en trois volets:

- Des conteneurs semi-enterrés pour la collection des ordures ménagères avec système de pesage en vue d'une taxation au poids
- Des éco-points répartis à des endroits spécifiques de chaque village permettant le tri des principaux déchets recyclables
- Une déchetterie centralisée ou **tous** les déchets peuvent être amenés, triés sur place, et revalorisés

L'exécutif de la Commune de Val-de-Travers, héritant de ce dossier en cours de réalisation, a choisi de le concrétiser dans la mesure de ses capacités financières, sans ralentir sa mise en œuvre, laissant en suspens le dernier volet du « triptique », à savoir la déchetterie centralisée. Or, une gestion efficace n'est possible que si les trois volets énoncés sont réalisés. Telle était l'une des conclusions de ce rapport. Pour cette raison, le groupe PLR dépose cette motion, sans remettre en question l'existence des moloks et des éco-points actuels.

Développement

Le système mis en œuvre au début de l'année 2010 a généré beaucoup de critiques. Si une bonne partie d'entre elles relevaient de ce que nous appellerons de « résistances aux changements », d'autres étaient inhérentes à d'inévitables erreurs de jeunesse. Aujourd'hui, un an de pratique permet d'avoir le recul nécessaire à une évaluation objective de la situation.

Il s'agit dès lors de dresser l'inventaire non exhaustif des problèmes générés par le système actuel, compte tenu des choix politiques :

- La présence de deux sites de déchetteries mal centrés engendrent coûts et désagréments ;
- Aucune des deux déchetteries ne permet l'acheminement de **tous** les types de déchets, générant ainsi des déplacements supplémentaires pour les entreprises et les citoyens ;
- La revalorisation des déchets pourrait être faite d'une manière bien plus efficace, si l'on en croit les rapports d'activité et diverses informations nous venant d'autres déchetteries, par exemple celle de Vicques dans le Jura, où l'on recycle tout ce qui est recyclable; un site qui va jusqu'à proposer un conteneur pour le vieux pain, faisant le bonheur aussi bien du personnel de la déchetterie à qui cette activité ne coûte pratiquement ni temps ni argent, que de la population, qu'elle recycle, ou qu'elle profite du vieux pain !

Les prévisions de l'époque – rapport du syndicat intercommunal- étaient d'améliorer de 20% les déchets incinérés; les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque aujourd'hui, on atteint 40%, un signe extrêmement encourageant au vu d'une mise en place plus généralisée de ce nouveau concept de gestion des déchets.

L'objectif global réside dans le fait que chacun puisse amener à la déchetterie tous les déchets autorisés, bénéficiant d'un conseil de proximité dispensé par un personnel accueillant et compétent, permettant une orientation plus efficace des déchets.

On parle certes d'écologie et d'économie, mais il y a certainement un aspect social à étudier, comme par exemple remettre certains aspects de l'exploitation ou encore le travail de sélection et de valorisation des déchets à des collaborateurs qui pourraient être fournis par les services sociaux ou ceux de l'assurance-invalidité.

La mise en place d'un tel système ne peut se faire sans solliciter des acteurs comme Vadec, qui sont potentiellement intéressés à financer des études de faisabilité pour ce genre de projets. De ce point de vue financier, il est indispensable de travailler dans l'optique d'un coût total avoisinant zéro. Aujourd'hui, la commune ne bénéficie d'aucun retour sur la valorisation des déchets ; elle pourrait également réaliser des économies sur le personnel, en n'exploitant qu'un seul site.

De plus, il est critique pour la commune de pouvoir renseigner sa population sur le genre de revalorisation qui est effectuée, quoi de plus démotivant que de voir tous les types de verres déversés dans le même camion, quoi de plus motivant que de savoir que les capsules « Nespresso » sont complètement recyclées ; l'information à la population et la transparence à l'utilisation des déchets permettra non seulement d'apporter un équilibre financier, mais surtout de renforcer la motivation de la population à trier ses déchets.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et dans le but de donner un caractère final et efficient à la gestion des déchets dans notre commune, le groupe PLR demande au Conseil général d'accepter cette motion pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès, afin de donner au Conseil communal le mandat de soumettre des propositions de solutions dans les termes prévus par le Règlement général.

Val-de-Travers, le 21 novembre 2011

Pour le groupe PLR :

Christophe Calame

Daniel Dreyer

Simon Eschler